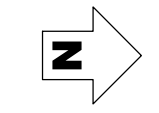


Modification

Plan 2
échelle 1:2.500
décembre 2023



ZB ZEYEN BAUMANN
 Zeyen+Baumann sàrl
 9, rue de Steinsel
 L-7254 Beldange
 T. +352 33 02 04
 F. +352 33 28 86
 www.zeyenbaumann.lu

**Modification ponctuelle du PAG
 "Rue des Martyrs" à Lorentzweiler**
 Extrait du PAG en vigueur



Légende du PAG en vigueur

	Délimitation de la zone verte		Délimitation du degré d'utilisation du sol					
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées								
	Zone d'habitation 1		Zone de sport et de loisir - camping					
	Zone d'habitation 2		Zone spéciale d'activités économiques de service et de commerce					
	Zone mixte villageoise		Zone de gares ferroviaires et routières					
	Zone de bâtiments et d'équipements publics		Zone de jardins familiaux					
	Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur						
	Zone d'activités économiques communale type 1- Artisanales	<table border="1"> <tr> <td>PAP NQ/ZAD - Ref. SD</td> <td>Dénomination de la ou des zones</td> </tr> <tr> <td>COS max.</td> <td>CUS max. (min.)</td> </tr> <tr> <td>CSS max.</td> <td>DL max. (min.)</td> </tr> </table>	PAP NQ/ZAD - Ref. SD	Dénomination de la ou des zones	COS max.	CUS max. (min.)	CSS max.	DL max. (min.)
PAP NQ/ZAD - Ref. SD	Dénomination de la ou des zones							
COS max.	CUS max. (min.)							
CSS max.	DL max. (min.)							
	Zone d'activités économiques communale type 1- Artisanales - Station-service	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"						
	Zone de sport et de loisir - espace public							
	Zone de sport et de loisir - hôtel							

Zone verte

	Zone agricole		Zone de verdure
	Zone forestière (3)		

Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur		Zone de servitude "couloir pour projets routiers ou ferroviaires"
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
	Zone d'aménagement différé		Zone de servitude "couloir pour projets de canalisation pour eaux usées"
	Zone de servitude "urbanisation"		Zone de servitude "couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales"
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Secteur et éléments protégés d'intérêt de type "environnement construit - C"
	Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"		Construction à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration jardin"		Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
	Servitude "urbanisation - élément naturel"		Alignement d'une construction existante à préserver (4)
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Mur à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - entrée de localité"		Petit patrimoine à conserver (4)
			Secteur et éléments protégés d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage - N"
			Zone de bruit (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux
	PDS Logements (PSL): - Zone prioritaire d'habitation		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (13)
	PDS Paysages (PSP): - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Couverture verte (CV)		
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		
	Zone protégée d'intérêt national - en procédure réglementaire et/ou à déclarer (6)		
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)		
	Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (10)		Terrains avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrits à l'inventaire supplémentaire, ou en cours de classement (12)
	Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques connus (12)
	Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (11)		
	Lignes ferroviaires (3)		Conduite électrique aérienne (3)
	Circulation et stationnement		Ligne de gaz
	Piste cyclable nationale		Collecteur existant (14)
	Cimetière		Cours d'eau / Eaux stagnante (3)
	Limite de la commune (3)		Courbes de niveaux (3)

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
 (2) Mise à jour, AC Lorentzweiler et Z+B, septembre 2019
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, juin 2014 + CBE 04.02.2019
 (5) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LDEN)
 (6) MDDI - Environnement, Administration de la Nature et des Forêts, Service de la conservation de la Nature 2017
 (7) ZPIN à déclarer - Zones proposées par le 2ème Plan national pour la Protection de la nature (PNP2) de 2017
 (8) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015
 (9) Mémorial A N° 188 du 21 avril 2022 Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Wark
 (10) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Administration de la Gestion de l'Eau - 18.07.2017
 (11) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
 (12) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2019
 (13) Innenkartierung der geschützten Biotope im Innen- und Ortsrandbereich der Gemeinde Lorentzweiler, Zeyen+Baumann, 2010
 (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (15) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 19.06.2014
 (16) Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update (05 décembre 2019) + CBE 04.02.2019
 (17) Collecteur existant, Schroeder & Associés, 03.07.2019
 (18) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »
 (19) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « logement »